

COMPTE RENDU ET RÉSULTATS DE LA CAP DE CONTRÔLEUR DU 15 DÉCEMBRE 2017

Déclaration des élu-e-s CGT et SUD à la CAP des contrôleurs du 15 décembre 2017

Depuis la réforme territoriale, les élu-e-s CGT et SUD constatent que les établissements siège et les établissements ayant un sed bénéficient très largement des ouvertures de postes à la mobilité géographique. Ce constat se vérifie une nouvelle fois lors de cette campagne. Quant aux autres établissements, ils subissent une double peine : les départs ne sont pas compensés d'où une baisse d'effectifs notable. A cela s'ajoutent de nombreuses demandes de mobilité des agents motivées par une crainte de fermeture des établissements à terme.

Cette situation ne va pas s'améliorer. En effet, l'annonce de la baisse du plafond d'emploi et le faible niveau de recrutement de contrôleur en 2018 renforcent le sentiment d'inquiétude des agents sur la pérennité de leur établissement. Chaque jour de nouveaux rapports annoncent des réorganisations qui se soldent majoritairement par le départ de travaux dans des établissements déjà fragiles, départs en plus accompagnés de réduction d'effectifs. La dernière annonce concernent les sites de la BRPP. Il ne faut plus s'étonner que certains établissements n'attirent plus les agents. En effet, comme les élu-e-s vous le répètent depuis quelques années, les possibilités de développer une carrière enrichissante par la diversité de postes à occuper s'amenuisent d'année en année dans ces établissements.

De même, le malaise des agents de l'institut demeure prégnant. Pourtant, si la pérennisation de chaque établissement était un enjeu majeur de la construction de l'Insee de demain, l'institut comme les agents auraient beaucoup à y gagner.

Réponse de l'administration :

L'administration précise que le maintien des établissements est toujours d'actualité et qu'elle organise les activités entre établissement de manière à ce qu'il y ait une diversité de choix de poste. De plus les problèmes d'attractivité de certains établissements ne datent pas de la réforme territoriale.

Intégrations

Lors de cette CAP, douze intégrations ont été prononcées dont 10 au centre statistique de Metz et 2 à la direction générale.

Détachements

Deux demandes d'accueil en détachement ont été examinées. Les deux agents sont affectés au Centre Statistique de Metz (CEI).

Mutations

Le point principal de cette CAP concerne les mobilités géographiques. L'administration nous indique qu'il y a eu 106 vœux de mobilité exprimés, 94 candidatures fermes. Par rapport à 2016 il y a une baisse concernant les demandes de mutation de l'ordre d'une quarantaine.

Nous rappelons notre critère qui est celui de l'ancienneté de la demande, critère qui paraît le moins injuste et qui permet une certaine équité entre les agents. Appliquant la règle de 3 ans que la direction impose, les demandes des agents ayant moins de trois ans sur le poste sont souvent écartées. Toutefois, certaines situations sont prises en compte et cette règle n'est pas appliquée.